

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 21/04/2021 au 21/06/2021

Début de séance : 14h15

Secrétaire de séance : Marie-Josée VOLLE

En exercice : 70

Présents : 61

Votants : 70

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/71 BUDGET PRINCIPAL / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote le compte de gestion du Budget Principal pour l'exercice 2020.

14 h 58 : Arrivée de Carine VIDAL

En exercice : 70

Présents : 62

Votants : 70

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/72 : BUDGET PRINCIPAL / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote le compte administratif du Budget Principal pour l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENS ES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENS ES OU DEFICIT	RECETT ES OU EXCEDE NT	DEPENSE S OU DEFICIT	RECETT ES OU EXCEDE NT
Résultats reportés		1 648 664,52 €		1 904 710,97 €	- €	3 553 375,49 €
Opérations de l'exercice	30 817 477,35 €	30 746 405,87 €	19 622 928,71 €	14 082 614,43 €	50 440 406,06 €	44 829 020,30 €
Totaux	30 817 477,35 €	32 395 070,39 €	19 622 928,71 €	15 987 325,40 €	50 440 406,06 €	48 382 395,79 €
Résultat de clôture	- €	1 577 593,04 €	3 635 603,31 €	- €	2 058 010,27 €	- €

Besoin de financement	de	3 635 603,31 €
Excédent de financement	de	- €

Reste à réaliser	1 951	6 308
	722,17 €	390,50 €

Besoin de financement	de	- €
Excédent de financement	de	4 356 668,33 €

Besoin total de financement	- €
Excédent total de financement	721 065,02 €

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/73 : BUDGET PRINCIPAL / AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Affecte comme suit le résultat de l'exercice du budget principal 2020 :
 - 0 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » (recette Investissement) ;
 - 1 577 593,04 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » (recette fonctionnement).

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/74 : ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote le compte de gestion du budget annexe Assainissement Collectif pour l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/75 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote le compte administratif du budget annexe Assainissement Collectif pour l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE S OU EXCEDEN T
Résultats reportés			1 331 853,02 €		1 331 853,02 €	- €
Opérations de l'exercice	4 368 167,88 €	5 472 943,00 €	3 917 414,83 €	4 136 403,09 €	8 285 582,71 €	9 609 346,09 €
Totaux	4 368 167,88 €	5 472 943,00 €	5 249 267,85 €	4 136 403,09 €	9 617 435,73 €	9 609 346,09 €
Résultat de clôture	- €	1 104 775,12 €	1 112 864,76 €	- €	8 089,64 €	- €

Besoin de financement	1 112 864,76 €
Excédent de financement	- €

Reste à réaliser	3 314 469,88 €	3 339 130,61 €
------------------	----------------	----------------

Besoin de financement	- €
Excédent de financement	24 660,73 €

de financement	Besoin total	1 088 204,03 €
de financement	Excédent total	- €

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/76 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF / AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Affecte comme suit le résultat de l'exercice du budget annexe Assainissement Collectif 2020 :
 - 1 088 204,03 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » (recette Investissement),
 - 16 571,09 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » (recette fonctionnement).

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/77 : BUDGET ANNEXE SPANC / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote le compte de gestion du budget annexe SPANC pour l'exercice 2020.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privs-centre-ardeche.fr

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/78 : BUDGET ANNEXE SPANC / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE S OU EXCEDENT
Résultats reportés	- €	133 799,23 €	- €	23 262,70 €	- €	157 061,93 €
Opérations de l'exercice	156 463,72 €	149 379,57 €	- €	4 506,53 €	156 463,72 €	153 886,10 €
Totaux	156 463,72 €	283 178,80 €	- €	27 769,23 €	156 463,72 €	310 948,03 €
Résultat de clôture	- €	126 715,08 €	- €	27 769,23 €	- €	154 484,31 €

Besoin de financement	- €
Excédent de financement	27 769,23 €

Reste à réaliser	716,36 €	- €
------------------	----------	-----

Besoin de financement	716,36 €
Excédent de financement	- €

financement	Besoin total de	- €
de financement	Excédent total	27 052,87 €

15h23 : Départ temporaire de Jérôme LEBRAT

En exercice : 70

Présents : 61

Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/79 : BUDGET ANNEXE SPANC / AFFECTATION DU RÉSULTATS 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Affecte comme suit le résultat de l'exercice du budget annexe SPANC 2020 :
 - 0 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » (recette Investissement) ;
 - 126 715,08 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » (recette fonctionnement).

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/80 : BUDGET ANNEXE TRANSPORTS / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privass-centre-ardeche.fr

- Vote le compte de gestion du budget annexe Transports pour l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/81 : BUDGET ANNEXE TRANSPORTS / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote le compte administratif du budget annexe Transports pour l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE S OU DEFICIT	RECETTE S OU EXCEDE NT
Résultats reportés		533 811,77 €	121 156,34 €		121 156,34 €	533 811,77 €
Opérations de l'exercice	3 069 736,54 €	3 205 795,89 €	24 927,61 €	174 203,34 €	3 094 664,15 €	3 379 999,23 €
Totaux	3 069 736,54 €	3 739 607,66 €	146 083,95 €	174 203,34 €	3 215 820,49 €	3 913 811,00 €
Résultat de clôture	- €	669 871,12 €	- €	28 119,39 €	- €	697 990,51 €

Besoin de financement	- €
Excédent de financement	28 119,39 €

Reste à réaliser	0,00 €	3 600,00 €
------------------	--------	------------

Besoin de financement	- €
Excédent de financement	3 600,00 €

Besoin total de financement	- €
Excédent total de financement	31 719,39 €

15h29 : Retour de Jérôme LEBRAT

En exercice : 70
Présents : 62
Votants : 70

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/82 : BUDGET ANNEXE TRANSPORTS / AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Affecte comme suit le résultat de l'exercice du budget annexe Transports 2020 :
 - 0 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » (recette Investissement) ;
 - 669 871,12 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » (recette fonctionnement).

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/83 : BUDGET ANNEXE BATIMENTS INDUSTRIELS / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote le compte de gestion du budget annexe Bâtiments industriels pour l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/84 : BUDGET ANNEXE BATIMENTS INDUSTRIELS / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention,

Vote le compte administratif du budget annexe bâtiments industriels pour l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE S OU EXCEDENT
Résultats reportés		84 732,45 €		373 931,19 €	- €	458 663,64 €
Opérations de l'exercice	239 958,61 €	321 618,33 €	925 959,84 €	271 255,40 €	1 165 918,45 €	592 873,73 €
Totaux	239 958,61 €	406 350,78 €	925 959,84 €	645 186,59 €	1 165 918,45 €	1 051 537,37 €
Résultat de clôture	- €	166 392,17 €	280 773,25 €	- €	114 381,08 €	- €

Besoin de financement	de	280 773,25 €
Excédent de financement	de	- €

Reste à réaliser	1 199 920,44 €	893 258,34 €
------------------	----------------	--------------

Besoin de financement	de	306 662,10 €
Excédent de financement	de	- €

Besoin total de financement	587 435,35 €
Excédent total de financement	- €

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/85 : BUDGET ANNEXE BATIMENTS INDUSTRIELS / AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Affecte comme suit le résultat de l'exercice du budget annexe bâtiments industriels 2020 :
 - 166 392,17 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » (recette Investissement),
 - 0,00 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » (recette fonctionnement).

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/86 : BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS COMMERCIALES / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote le compte de gestion du budget annexe Activités commerciales pour l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/87 : BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS COMMERCIALES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote le compte administratif du budget annexe activités commerciales pour l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENS ES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENS ES OU DEFICIT	RECETT ES OU EXCEDE NT	DEPENS ES OU DEFICIT	RECETT ES OU EXCEDE NT
Résultats reportés	79 667,59 €	- €	532 974,51 €	- €	612 642,10 €	- €
Opérations de l'exercice	1 188 897,92 €	1 309 757,39 €	961 103,90 €	1 159 908,59 €	2 150 001,82 €	2 469 665,98 €
Totaux	1 268 565,51 €	1 309 757,39 €	1 494 078,41 €	1 159 908,59 €	2 762 643,92 €	2 469 665,98 €
Résultat de clôture	- €	41 191,88 €	334 169,82 €	- €	292 977,94 €	- €

Besoin de financement	de	334 169,82 €
Excédent de financement	de	- €

Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €
------------------	--------	--------

Besoin de financement	de	- €
Excédent de financement	de	- €

Besoin total de financement	334 169,82 €
Excédent total de financement	- €

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/88 : BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS COMMERCIALES / AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Affecte comme suit le résultat de l'exercice du budget annexe activités commerciales 2020 :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

- 41 191,88 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » (recette Investissement),
- 0,00 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » (recette fonctionnement).

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/89 : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote le compte de gestion du budget annexe Eau Potable pour l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/90 : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote le compte administratif du budget annexe Eau Potable pour l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE S OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE S OU DEFICIT	RECETTE S OU EXCEDE NT
Résultats reportés		871 035,00 €	370 095,59 €		370 095,59 €	871 035,00 €
Opérations de l'exercice	2 990 811,51 €	3 381 714,29 €	2 641 570,77 €	1 675 050,32 €	5 632 382,28 €	5 056 764,61 €
Totaux	2 990 811,51 €	4 252 749,29 €	3 011 666,36 €	1 675 050,32 €	6 002 477,87 €	5 927 799,61 €
Résultat de clôture	- €	1 261 937,78 €	1 336 616,04 €	- €	74 678,26 €	- €

Besoin de financement	1 336
Excédent de financement	616,04 €
	- €

Reste à réaliser	2 235 743,13 €	1 533 745,76 €
------------------	-------------------	-------------------

Besoin de financement	701
Excédent de financement	997,37 €
	- €

total de financement	Besoin	2 038
	Excédent	613,41 €
total de financement		- €

15h57 : Départs temporaires de Souhila BOUDALI-KHEDIM & Jeanne VOIRY
 En exercice : 70
 Présents : 60
 Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/91 : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE / AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Affecte comme suit le résultat de l'exercice du budget annexe eau potable 2020 :
 - 1 261 937,78 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » (recette Investissement) ;
 - 0,00 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » (recette fonctionnement).

15h59 : Départs temporaires de Christian MARNAS & Didier TEYSSIER

En exercice : 70

Présents : 58

Votants : 66

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/92 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Fixe comme suit les taux d'imposition 2021 :
 - Taxe sur le foncier bâti : 4,07 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 14,37 %
 - Contribution foncière des entreprises : 28,26 %
- Charge Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

16h03 : Retour de Didier TEYSSIER

16h04 : Retours de Souhila BOUDALI-KHEDIM, Christian MARNAS & Jeanne VOIRY

16h08 : Départ définitif de Mathilde GROBERT (procuration à Michel VALLA)

En exercice : 70

Présents : 61

Votants : 70

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/93 : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 49 pour, 17 contres et 4 abstentions :

- Décide l'application en 2021 d'un taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- Fixe à 13,95 % pour l'exercice 2021 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- Précise que les recettes correspondantes seront imputées à la nature 7331 (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) du chapitre 73 (impôts et taxes) du budget de la Communauté d'agglomération afférent à l'exercice 2021 ;
- Charge Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/94 : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 218 990 euros pour l'année 2021 ;
- Charge Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

17h02 : Départs définitifs de François GIRAUD (procuration à Doriane LEXTRAIT) & Christophe VIGNAL (procuration à Ali-Patrick LOUAHALA, pouvoir de Valérie DUPRÉ)

En exercice : 70
Présents : 59
Votants : 69

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/95 : REVERSEMENT DE L'EXCÉDENT 2020 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT VERS LE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Décide d'intégrer dans le budget principal une partie du résultat d'exploitation du budget annexe transport ;
- Précise que le montant de la reprise s'élève à 330 000 € ;
- Indique que le reversement s'effectue par le jeu d'écritures comptables suivant :
 - Sur le budget transport, dépense sur l'article 672
 - Sur le budget principal, recette sur l'article 7561

DÉLIBÉRATION n°2021-14-04/96 : SUBVENTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS INDUSTRIELS »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide d'attribuer au budget annexe « bâtiments industriels » une subvention de fonctionnement de 111 434,77 € au titre de l'exercice 2021 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces justificatives se rapportant à la présente délibération et à procéder au versement de ladite subvention.

DÉLIBÉRATION n°2020-04-14/97 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) PRIVAS CENTRE ARDÈCHE POUR L'ANNÉE 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide d'attribuer au CIAS Privas Centre Ardèche une subvention de fonctionnement de 950 000 € au titre de l'exercice 2021 ;
- Précise que ce montant pourra être ajusté en fin d'exercice en fonction de l'analyse du compte administratif prévisionnel du CIAS ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces justificatives se rapportant à la présente délibération et à procéder au versement de ladite subvention.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/98 : SUBVENTION 2021 À LA RÉGIE AUTONOME PERSONNALISÉE DU THÉÂTRE DE PRIVAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Alloue à la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre une subvention de fonctionnement de 420 850 € au titre du fonctionnement pour l'exercice 2021 et une subvention exceptionnelle de 25 000 € au titre des dépenses relatives au fonctionnement du Théâtre hors les murs ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces justificatives se rapportant à la présente délibération et à procéder au versement des dites subventions.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/99 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'OFFICE DE TOURISME PRIVAS CENTRE ARDÈCHE POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le budget 2021 présenté par l'EPIC et annexé à la présente délibération ;
- Alloue pour 2021 à l'Office de tourisme Privas Centre Ardèche une dotation de 520 417 €.

17h25 : Départs définitifs d'Hélène BAPTISTE (procuration à Gérard BROSSE) & Souhila BOUDALI-KHEDIM (procuration à Jeanne VOIRY)

En exercice : 70
Présents : 57
Votants : 69

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/100 : BUDGET PRINCIPAL / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 57 pour, 0 contre et 12 abstentions :

- **Vote** le budget primitif 2021 afférent au budget principal.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/101 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Vote le budget primitif 2021 au budget annexe « assainissement collectif ».

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/102 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Vote** le budget primitif 2021 au budget annexe « assainissement non collectif ».

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/103 : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Vote le budget primitif 2021 afférent au budget annexe « eau potable ».

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/104 : BUDGET ANNEXE TRANSPORTS / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Vote le budget primitif 2021 afférent au budget annexe transports.

DÉLIBÉRATION n°2021-14-04/105 : BUDGET ANNEXE BATIMENTS INDUSTRIELS / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Vote** le budget primitif 2021 afférent au budget annexe « bâtiments industriels ».

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/106 : BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS COMMERCIALES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Vote le budget primitif 2021 afférent au budget annexe « Activités commerciales ».

18h50 : départ définitif de Roland SADY

En exercice : 70
Présents : 56
Votants : 69

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/107 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**
- Abroge la délibération n°2020-07-27/56 du conseil communautaire relative aux délégations du conseil communautaire au bureau ;
- Approuve la délégation de pouvoirs du conseil communautaire au bureau dans les matières mentionnées ci-dessus ;
- Abroge la délibération n°2020-07-27/57 du conseil communautaire relative aux délégations du conseil communautaire au Président ;
- Approuve la délégation de pouvoirs du conseil communautaire au Président dans les matières mentionnées ci-dessus.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/108 : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ « PRESTATION DE SERVICE EN ASSURANCES »

- **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**
- **Autorise** le Président à signer :
 - Le lot n°1 « Responsabilité générale et risques annexes » avec l'entreprise AREAS
 - Le lot n°2 « Dommages aux biens et risques annexes » avec l'entreprise MAIF
 - Le lot n°3 « Automobile et risques annexes » avec l'entreprise GROUPAMA MEDITERRANEE
 - Le lot n°4 « Prévoyance statutaire » avec l'entreprise CNP
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 6161 du budget principal 2021.

18h50 : départ temporaire d'Hervé ROUVIER

En exercice : 70

Présents : 55

Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/109 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À « BAZASPORT » – LYAS / « LA BORIA » – VEYRAS / « ARDÈCHE PVC » – PRIVAS / « L'ATELIER DES DÉLICES » – VERNOUX EN VIVARAIS

- **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :**
- Alloue une subvention de 2 066,50 euros à l'entreprise «Bazasport » située à Lyas, pour son projet de développement et d'investissement ;
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la présente décision, ci-annexée ;
- Alloue une subvention de 7 500 euros à l'entreprise « La Boria » située à Veyras, pour son projet de développement et d'investissement ;
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la présente décision, ci-annexée ;
- Alloue une subvention de 7 500 euros à l'entreprise « Ardèche PVC » située à Privas, pour son projet de développement et d'investissement ;
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la présente décision, ci-annexée ;
- Alloue une subvention de 5 000 euros à l'entreprise « L'atelier des délices » située à Vernoux en Vivarais, pour son projet de développement et d'investissement ;
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la présente décision, ci-annexée.

18h59 : Retour d'Hervé ROUVIER

En exercice : 70

Présents : 56

Votants : 69

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/110 : ÉVOLUTION DU RÉGLEMENT D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la modification du règlement en faveur des investissements des entreprises commerciales et artisanales de proximité, désormais intitulé « aide au commerce de proximité » ;
- Approuve le nouveau modèle de convention attributive de subvention lié à ce règlement.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/111 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC INITIATIVES 26-07 / ANNÉE 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Alloue pour 2021 une aide de 20 000 euros à Initiatives 26-07 ;
- Approuve la convention de partenariat ci-annexée avec Initiatives 26-07 ;
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/112 : SOUTIEN À L'ASSOCIATION CAPLAB DE PRIVAS / APPUI FINANCIER 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Alloue à l'association CapLAB une subvention de fonctionnement de 5 500 € pour l'année 2021 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente à la présente décision, ci-annexée.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/113 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ POPULAIRE CENTRE ARDÈCHE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la reconduction de la convention de partenariat avec l'Université Populaire Centre Ardèche ;
- Approuve la convention pour les saisons culturelles 2021/2022 et 2022/2023 ci-annexée et autorise le Président à la signer.

19h09 : Départ temporaire de Jérôme LEBRAT (pouvoir de Géraldine ROUX)

19h10 : Départ définitif de Christophe MONTEUX (pouvoir de Yann VIVAT)

En exercice : 70

Présents : 54

Votants : 65

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/114 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES ET TOURISTIQUES À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL – 1^{er} session 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Alloue les subventions listées dans les tableaux ci-annexés.

19h16 : Retour de Jérôme LEBRAT

19h22 : Départ définitif Christian MARNAS

En exercice : 70

Présents : 54

Votants : 66

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/115 : APPROBATION DU DIAGNOSTIC ÉNERGIE CLIMAT, DE L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTAL STRATÉGIQUE ET ARRÊT DU PLAN D'ACTION DU PROJET DE « PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL » (PCAET)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Approuve le diagnostic énergie climat du « Plan Climat Air Energie Territorial » ;

- Approuve l'étude environnementale stratégique du « Plan Climat Air Energie Territorial » ;
- Approuve le programme d'actions « Plan Climat Air Energie Territorial » et l'engagement d'une démarche partenariale pour le déroulement du programme d'actions sur 6 ans ;
- Autorise le Président à déposer le dossier PCAET auprès des instances compétentes et à signer toute pièce relative à ce dossier.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/116 : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ « ÉTUDE SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Autorise** le Président à signer le marché public intitulé « Etude schéma directeur d'alimentation en eau potable » avec le groupement SAFEGE (mandataire) / PMH / GEO SIAPP pour un montant total de 507 636,48 € H.T. ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 2315 du budget eau potable.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/117 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA POLITIQUE MOBILITÉ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Abroge la délibération n°2020-10-21/146 du Conseil communautaire du 21 octobre 2020 approuvant la création de ce Comité des partenaires et ses modalités de fonctionnement
- Créé un Comité des partenaires en matière de transports,
- Fixe comme suit la composition de ce Comité ainsi que ses modalités de fonctionnement au travers du règlement intérieur défini ci-après :
 - Composition :
 - Le Vice-Président de la Communauté d'agglomération en charge de la mobilité et des transports,
 - La Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération en charge de l'attractivité du territoire et du développement économique,
 - Un représentant des employeurs sur proposition du Mouvement des Entreprises (MEDEF)
 - Un représentant des usagers sur proposition du Collectif des Usagers des Transports Publics en Sud Ardèche (CUTPSA)
 - Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
 - Les Maires des 5 communes desservies par le réseau urbain ou leur représentant
 - Un représentant de l'association de consommateurs UFC Que Choisir
 - Un représentant de l'UDAF
 - Le Président de l'association des commerçants de Privas ou son représentant
 - La Région Auvergne Rhône Alpes
 - Un représentant de chacune des fédérations locales de parents d'élèves : FCPE, APEL et GPI
 - Les chefs d'établissements des collèges Bernard de Ventadour et Notre Dame, des lycées Vincent d'Indy et Notre Dame à Privas et du LEP Léon Pavin de Chomérac ou leurs représentants respectifs
 - Les délégués syndicaux de l'entreprise nommés par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération

Le Comité des partenaires pourra également associer d'autres partenaires en fonction des besoins et spécificités locales.

- Modalités de fonctionnement du Comité :

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur suivant qui a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de fonctionnement du Comité des partenaires de la CAPCA :

Article 1 : Durée du mandat

La durée du mandat des représentants du comité des partenaires est de 6 ans avec une échéance au 1er janvier 2027.

Article 2 : Compétences

Le comité des partenaires a vocation à rassembler des représentants d'élus, des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants.

Il ressort de l'exposé des motifs de la LOM que ce comité « constitue la garantie d'un dialogue permanent entre les autorités organisatrices, les usagers et le tissu économique, qui finance en partie les offres de mobilité via le versement mobilité ».

Par ailleurs, selon l'étude d'impact, l'objectif est de donner une possibilité d'expression des employeurs dans la mise en œuvre des politiques de mobilité (chambres de commerce et d'industrie, entreprises et employeurs publics ou leurs représentants). La LOM souhaite ainsi renforcer la place des entreprises et des usagers dans la gouvernance des mobilités.

Les dispositions relatives au comité des partenaires sont issues de l'article 15 de la LOM. Cet article s'insère dans la partie relative au renforcement de la coordination des autorités organisatrices de la mobilité (ci-après, « AOM ») et plus particulièrement au sein d'une section portant sur la coopération entre AOM.

Ce comité doit être obligatoirement créé par chaque AOM conformément aux dispositions de l'article L. 1231-5 du code des transports, même s'il existe déjà d'autres instances au sein des autorités organisatrices.

Article 3 : La Présidence et Vice-présidence

Le comité des partenaires élit un Président et un Vice-président.

La réunion au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du comité des partenaires.

Article 4 : Rôle du Président

Le Président, en son absence le Vice-Président, ouvre les séances, dirige et veille au bon déroulement des débats (organisation de la prise de parole des membres) et maintient l'ordre.

Il décide de la suspension de séance. Il clôt le débat, il soumet à avis et lève la séance.

Article 5 : Déroulement des séances

Le comité des partenaires se réunira sur convocation de son Président :

- Au moins une fois par an sur convocation de son Président, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande écrite de la moitié des représentants
- Avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place
- Avant toute instauration ou évolution du taux du versement destiné au financement des services de mobilité et avant l'adoption du document de planification de leur politique de mobilité.

L'ordre du jour est arrêté par le Président. Il est envoyé à chaque membre au moins trois jours avant chaque séance.

Le responsable du Pôle mobilité et environnement de l'agglomération participe aux réunions du comité en tant qu'expert technique et assure le secrétariat dudit comité.

Article 6 : Quorum

Le Président du comité des partenaires, ou en son absence le Vice-Président, ouvre la séance. Le quorum correspond aux membres présents.

Article 7 : Groupes de travail dédiés à thématiques spécifiques

Le comité des partenaires peut s'organiser en groupe de travail pour étudier des thématiques spécifiques liées à la mobilité à la demande du Président. Les propositions de ces réunions de travail seront restituées en séance plénière du comité des partenaires.

Article 8 : Attributions du comité des partenaires

Le comité des partenaires doit être consulté pour avis avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place et, avant toute instauration ou évolution du taux de reversement destiné au financement des services de mobilités et avant l'adoption de leur plan de mobilité.

Article 9 : Avis

Le comité des partenaires émet un avis durant la concertation. Cet avis est émis à la majorité des membres présents.

Article 10 : Procès-verbal

Un procès-verbal de séance est établi et signé par le Président ou, en son absence le Vice-Président, et transmis aux représentants du comité des partenaires dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance.

Article 11 : Modification du règlement intérieur

Toute proposition de modification du règlement intérieur devra être présentée par écrit au Président ou, en son absence au Vice-Président, et être inscrite à l'ordre du jour d'une réunion du comité des partenaires.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/118 : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ « MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'EAU USÉE, EAU PLUVIALE ET EAU POTABLE »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 65 pour, 0 contre et 1 abstention :

- Autorise le Président à signer :
 - Le lot n°1 « Vallée du Rhône et de la Payre » avec le groupement NALDEO (mandataire) / cabinet d'études Marc MERLIN.
 - Le lot n°2 « Vallée de l'Ouvèze » avec l'entreprise NALDEO.
 - Le lot n°3 « Vallée de l'Eyrieux » avec le groupement NALDEO (mandataire) /cabinet d'études Marc MERLIN.
 - Le lot n°4 « Plateau de Vernoux » avec l'entreprise cabinet d'études Marc MERLIN.
- Dit que les crédits sont inscrits aux comptes 2315 ou 21531 du budget principal, du budget assainissement collectif et budget principal 2021.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/119 : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ « ACHAT D'UN CAMION BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES 26 TONNES À CHARGEMENT VERTICAL AVEC GRUE »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 62 pour, 0 contre et 4 abstentions :

- **Autorise** le Président à signer le marché public intitulé « Achat d'un camion Benne à Ordures Ménagères 26 T à chargement vertical avec grue » avec l'entreprise FAUN ENVIRONNEMENT SAS pour un montant total minimum de 269 880 € H.T.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 2182 du budget principal 2021.

DÉLIBÉRATION n°2021-04-14/120 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AVEC LA SOCIÉTÉ SAUR AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES) DES COMMUNES DE CHAMBENIER, SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT ET DES COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'EYRIEUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

- Approuve l'avenant N°1 au contrat de délégation de service public par affermage, joint à la présente délibération ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Président à signer ledit avenant N°1 avec la société SAUR ;
- Dit que les crédits sont inscrits au compte SIRET 200 071 413 00062 du budget annexe « assainissement collectif » de l'année 2021.

Fin de séance : 19h38